



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 5213

## Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie de sages-femmes dans notre pays. Elle lui rappelle que les décrets de 1998 instaurant le plan de périnatalité ont établi de nouvelles normes en personnel médical et paramédical dans les maternités et en particulier une augmentation de la présence des sages-femmes. Elle lui indique également que la mise en place des trente-cinq heures dans les établissements de soins nécessite également un plus grand nombre de sages-femmes pour assurer la couverture complète. A cela s'ajoute l'imprévision des gouvernements sous la précédente législature qui n'a pas augmenté le nombre de postes au concours d'entrée des écoles et donc le nombre d'élèves en formation. Cette situation fait que le nombre de postes offerts et les besoins sont supérieurs au nombre de candidates. Elle lui demande son sentiment sur ce point et ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Le nombre de places offertes à l'entrée en formation dans les écoles de sages-femmes a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années, notamment pour accompagner, dès 1999, la mise en oeuvre du plan périnatalité. C'est ainsi que les quotas d'entrée sont passés progressivement de 663 places en 1998 à 940 en 2003, soit 277 places supplémentaires. Cet effort de formation sera poursuivi.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5213

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3698

**Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4600